Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215601782-20260629-DEL2026070-DE

Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Concours des maisons fleuries

DEL-2026-070

Numéro de la délibération : DEL-2026-070

Nomenclature ACTES : Environnement

Information relative à l'environnement : Oui

Date de réunion du conseil : 29 juin 2026

Date de convocation du conseil : 23 juin 2026

Date d'affichage de la convocation : 23 juin 2026

Début de la séance du conseil : 18h00

Présidente de séance : Mme Soizic PERRAULT

Secrétaire de séance : Mme Alicia LE MOING

Etaient présents : M. Roger BERNON, Mme Jacqueline BOLLE, Mme Sabine BRESSON, M. Jean-Jacques BUSSON, M. Philippe EHRHARDT, M. Thomas GUILLOUZO, Mme Laurence HEMON, Mme Caroline JEGADO, M. Iban JOUANNO-ROBERT, M. Philippe JOUBAUD, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alicia LE MOING, Mme Marie-Christine LE MOUEL, Mme Alexandra LE NY, M. Philippe LE POETVIN, Mme Alexia LE PONNER, M. Bertrand LE TADIC, Mme Océane LE TUTOUR, Mme Julie LEBEL, Mme Amélie LHOSTE, Mme Lydie MASSARD, M. Jean-Jacques MERCEUR, Mme Soizic PERRAULT, Mme Bérengère PLUNIAN, Mme Aude POILEUX, Mme Armelle REGNIER, Mme Albane STEPHAN, M. Marcel TARTARY, M. Laurent TELLIER

Etaient représentés : M. Alexandre DESHAYES donne procuration à M. Philippe JOUBAUD, Mme Carole LE DOUX donne procuration à Mme Alexandra LE NY, M. Frédéric MAGUET donne procuration à M. Bertrand LE TADIC, M. Sébastien QUERO donne procuration à M. Roger BERNON

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215601782-20260629-DEL2026070-DE

Concours des maisons fleuries
Rapport de Frédéric MAGUET

Considérant que la ville souhaite, inciter les Pontivyens à s'associer aux efforts de la commune pour améliorer le cadre de vie, via le fleurissement,

Considérant qu'il convient d'encourager les participants,

Le concours des maisons fleuries est organisé avec les catégories suivantes :

- Le jardin paysager (association de différentes espèces d'arbres, arbustes et plantes à fleurs),
- Le jardin de fleurs,
- Le décor végétal sur façade,
- Le décor végétal sur cour,
- Le jardin potager,
- Le décor végétal sur l'espace public réalisé par un particulier, ou une association ou autre structure,
- L'ambiance végétale des commerces et entreprises.

Tous les jardins et décors doivent être visibles de l'espace public.

Le jury est constitué d'élus, de représentants des services techniques et de l'éventuel fleuriste partenaire.

Le règlement est joint en annexe.

Pour la remise des prix du concours 2025 qui a lieu à l'occasion du lancement de la saison de fleurissement 2026 par les serres municipales, tous les participants se voient attribuer :

- Une carte cadeau « J'achète Pontivyen » (90 € 1er prix, 60 € 2ème prix et 10 € pour les autres participants), 1140 € au total,
- Une composition florale du fleuriste partenaire d'une valeur de 23,50 € par personne soit 775,50 €,
- Un tablier « Pontivy concours des maisons fleuries 2025 »,
- Un plant produit aux serres municipales.

Le concours 2026 se déroule de mai à juillet (passage du jury début juillet). L'inscription se fait en ligne sur le site de la ville ou avec le formulaire disponible en mairie et aux services techniques.

Nous vous proposons :
- D'approuver les remises de prix
- D'approuver les catégories et le règlement joint

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à Pontivy, le 29 juin 2026

LE MAIRE
Soizic PERRAULT

MAIRIE DE PONTIVY (Morbihan)

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Alicia LE MOING

MAIRIE DE PONTIVY (Morbihan)

Transmise au contrôle de légalité le :
Publiée le :